

2017
2027

DÉBAT TIRER PARTI DE LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE

JEUDI 26 MAI 2016

COMPTE RENDU DE L'ATELIER 1

INNOVATION : QUELLES LIBERTÉS ? QUELLES PROTECTIONS ?

Animé par **Daniel KAPLAN**, *délégué général de la FING*

Après avoir débattu de différents enjeux relatifs à l'innovation dans une société numérique, les participants ont identifié plusieurs manières de répondre à ces enjeux, qui pourraient constituer des choix politiques pour les candidats aux élections présidentielles de 2017 et leurs équipes.

LES ENJEUX LIÉES À L'INNOVATION NUMÉRIQUE DEVANT FAIRE L'OBJET DE PRISE DE POSITION DANS LE DÉBAT PUBLIC

Les impacts du développement numérique sur le marché du travail

Les nouveaux acteurs du numérique, en particulier les plateformes favorisent le développement de nouvelles formes d'emploi notamment liées à la désintermédiation. La situation de travailleurs, non-salariés, soulève de nombreuses questions sur les protections adéquates à garantir et sur les moyens de les garantir. En termes d'adaptation, deux solutions ont été soulevées : l'instauration d'un revenu universel et l'universalisation du statut des intermittents du spectacle.

Par ailleurs, le numérique interroge également sur les formations, à la fois minimales pour assurer l'employabilité des personnes et sur celles d'experts capables de répondre aux nouveaux besoins, au rythme de l'évolution technologique. Pour innover dans le numérique au sein des entreprises et pour assurer la diffusion des innovations numériques (en particulier dans la société française qui est en retard sur ce point), il est nécessaire d'augmenter le niveau général de connaissances dans le numérique.

La réglementation dans un monde d'innovation constante

Le constat de l'asynchronisme entre le temps de l'innovation et celui du droit est partagé par l'ensemble des participants. Ce retard crée latence et incertitude. Deux solutions ont été envisagées pour palier ce décalage: une juridiction chargée de l'innovation ou encore l'instauration d'un droit à l'expérimentation, laissant le temps aux acteurs d'innover et au droit de s'adapter, dans un principe de donnant donnant où la liberté laissée aux innovateurs est soumise à une condition de transparence sur leurs activités.

L'exploitation et la protection des données sont apparues comme des exemples particulièrement frappants de cet asynchronisme, dans le paysage de l'innovation actuelle. Les données sont des ressources de plus en plus sollicitées, notamment dans le domaine de la santé, soumise à une réglementation en cours d'évolution, ce qui crée une certaine incertitude pour les innovateurs.

Se pose également la question de l'échelle : à quel niveau doit s'effectuer la régulation ? Deux échelles ont été évoquées : l'Europe et la France. Si l'Europe semble préférable au vue de son poids au niveau mondial, l'exception française se doit d'être protégée. Enfin, comment l'État peut-il protéger les innovateurs dans la mesure où la technologie se diffuse au-delà des frontières ? Des pistes d'action ont été évoquées dans les domaines de la fiscalité, de la protection des données et de l'abus de position dominante, mais aussi par la création d'une police de l'innovation, regroupant la CNIL et le CSA par exemple. Cette protection par la puissance publique est d'autant plus importante que peuvent se développer des innovations qui ne sont pas souhaitables, comme les manipulations génétiques. Ainsi la création d'un code de l'innovation a été proposée, qui permettrait de garantir un certain nombre de principes éthiques.

Les politiques publiques en soutien à l'innovation

Pour qu'une politique soit efficace, elle doit cibler les bons éléments, il est donc important de s'arrêter sur les définitions d'« innovation numérique » (technologie des services ou des infrastructures) et de « soutien à l'innovation » (soutien ne faisant pas appel aux mêmes mécanismes selon qu'il cible des projets dans un domaine particulier ou des écosystèmes plus larges). Se pose la question de savoir quelles sont les politiques les plus efficaces pour encourager le développement d'innovations numériques : des politiques globales transversales (fiscalité, éducation, pôles de compétitivité, ...) ou des politiques de soutiens spécifiques à l'innovation dans le numérique (aides au développement des entreprises du numérique, mise en place d'incubateurs du numérique, ...).

Par ailleurs, la puissance publique doit favoriser le développement d'entreprises innovantes sur le territoire français. Pour cela un changement culturel important doit avoir lieu, la France n'a pas la culture du risque, pourtant moteur dans le domaine de l'innovation. Un dialogue sociétal autour de l'innovation pourrait être instauré afin que notre société accueille plus favorablement les innovations et d'éviter qu'elles ne se marginalisent.

La relation à l'écosystème mondial innovant est aussi interrogée, même s'il permet de nourrir les talents français, il représente un risque de fuite de ces derniers. Ainsi, une stratégie ciblée, pourrait être mise en place dans l'objectif de faire fructifier les atouts dont le pays dispose.

Enfin, les vecteurs d'innovation ne sont pas toujours les acteurs que l'on attend. Au-delà des projets des entreprises, les initiatives citoyennes peuvent également faire l'objet d'un soutien.

LES POINTS DE CLIVAGE QUI RELÈVENT DU CHOIX POLITIQUE

À partir des enjeux précédemment identifiés, trois clivages possibles ont été envisagés :

- Faut-il maintenir les positions dominantes établies ou défendre les nouveaux acteurs qui sont les innovateurs ?
- L'État doit-il être interventionniste pour inciter l'innovation dans des domaines ciblés ou favoriser le développement d'un environnement global favorable à l'innovation (par des politiques globales : fiscalité, éducation, formation professionnelle, aides à l'innovation,...)?
- Faut-il afficher un principe fort d'innovation dans le numérique permettant de déroger aux règles existantes ou faut-il au contraire se refuser à toute entorse aux règles quitte à bloquer certaines innovations ? Faut-il un dialogue de société sur l'innovation et ses applications possibles ? Jusqu'à quel point peut-on autoriser une innovation à déroger à la réglementation existante ? Quels sont les principes auxquels une expérimentation ne peut déroger ? Faut-il créer un code de l'innovation qui donne des grands principes éthiques qui doivent être garantis dans tous les domaines d'innovation ?

Par ailleurs, la problématique de la formation et de l'inclusion des individus dans un contexte d'évolution rapide des technologies a été soulevée. Elle apparaît comme une politique sous-jacente à celle en faveur de l'innovation, garantissant l'efficacité de cette dernière. Cela renvoie à l'atelier sur la littératie numérique.